



## DECLARATION LIMINAIRE

CTL DU 24 JANVIER 2019

Madame la Présidente,

Dans un contexte social qui interroge sur la place et le rôle des services publics, nous avons la fâcheuse impression que les années se succèdent et se ressemblent.

Pour notre DDFIP deux postes comptables, Châteauneuf la Forêt et Ambazac ont été supprimés sous prétexte d'une « réorganisation territoriale plus cohérente » !

Qu'en est il du sentiment d'abandon ressenti par une grande partie de la population et des agents ?

A cela s'ajoute les choix imposés par le manque d'effectif au regard des charges de travail dictées par une Direction Générale qui ne défend plus ses missions et ses agents.

La preuve en est, cette année encore 12 suppressions d'emploi pour la DDFIP 87.

Pourtant, Monsieur le Ministre Darmanin remercie vivement et personnellement les agents, avec cette année une formidable prime de 200 euros pour seulement 40 000 d'entre eux en contrepartie « d'une petite surcharge de travail générée par le PAS ». Il est bien regrettable que Monsieur le Ministre oublie tous les agents qui subissent depuis bien trop longtemps des réformes et des restructurations pour se voir simplement remercier lors des cérémonies des vœux.

C'est insuffisant, de simples remerciements ne suffisent plus et comme vous l'avez aussi exprimé pas plus tard que le 22 janvier, si les agents sont aussi consciencieux et efficaces ils méritent une meilleure reconnaissance.

**C'est l'ensemble des personnels de la DGFIP qui doit être reconnu :**

- **Par la revalorisation immédiate du régime indemnitaire de 200 euros brut par mois, via l'IMT !**

- **Par une opération massive de repyramidage des emplois accompagné d'une nette amélioration des volumes de promotions de grade au sein de chaque catégorie et d'un large plan de promotions de C en B et de B en A.**

**C'est l'ensemble des personnels de la DGFIP qui doit être respecté et considéré :**

- **Par l'ouverture d'une véritable négociation sur l'avenir de nos missions, de nos implantations territoriales et de nos règles de gestion.**

- **Par l'arrêt des suppressions d'emplois et des restructurations à tout-va et par la mise en place d'un plan ambitieux de recrutement de personnels titulaires à la hauteur des besoins.**